Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 24 avril, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Didier LEDRAIT.

Conseillers Présents : Didier LEDRAIT, Isabelle POULLAIN, Stanislas TISCA, Françoise VALLAS, Laurence TESTU, Rémi LECLERCQ, Stéphane ALLAIS, Patricia HAUCHARD-THOUMIRE, Lorraine GRANDCLEMENT, Yves TIRARD, Alain LEBERTHIER, Béatrice NOEL

Pouvoir de Thevenin LEDRAIT à Stéphane ALLAIS

Absente : Soumicha CLEMENT

Secrétaire de séance : Yves TIRARD

Date des convocations : le 10/04/2025 Date d'affichage : le 10/04/2025

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le projet de révision du PLU de Longueil en vue de son approbation par le Conseil communautaire
- Institution du droit de préemption urbain (DPU) ainsi que sa délégation
- Réaménagement de la classe maternelle et demande de subvention
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2025 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

Avis sur le projet de révision du PLU de Longueil en vue de son approbation par le Conseil communautaire

Vu :

- Le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-57,
- La délibération du Conseil municipal de Longueil en date du 22 mai 2015 prescrivant la révision du PLU, fixant les modalités de la concertation et définissant les objectifs,

- L’arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes Terroir de Caux à compter du 1er janvier 2017 comprenant le transfert de la compétence « plan local d’urbanisme »,
- Le débat effectué au sein du Conseil municipal le 4 décembre 2018 sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables,
- Le débat effectué au sein du Conseil communautaire le 12 décembre 2018 sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables,
- L’évaluation environnementale réalisée,
- L’avis favorable du Conseil municipal de Longueil en date du 10 avril 2024 sur le projet de révision du PLU de Longueil en vue de son arrêt par le Conseil communautaire ;
- La délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2024 décidant qu’est applicable au projet de révision du Plan Local d’Urbanisme l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2024 clôturant la concertation engagée pendant le déroulement des études, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du Plan Local d’Urbanisme de Longueil,
- L’avis de l’autorité environnementale MRAe Normandie n° 2024-5401 en date du 14 août 2024,
- Les avis des personnes publiques associées et consultées,
- L’avis de la CDPENAF en date du 16 juillet 2024,
- L'arrêté n°09-2024 en date du 24 octobre 2024 de mise à l’enquête publique de la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Longueil,
- Les observations du public émises au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024,
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 07 janvier 2025 ;

Considérant que :

- Le dossier a été modifié à l’issue de l’enquête publique pour tenir compte des réserves, recommandations et remarques formulées par les personnes publiques associées, consultées et le commissaire enquêteur,
- le projet de révision de PLU tel qu’annexé et tel que présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l’article L153-21 du Code de l’urbanisme,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Longueil en vue de son approbation en Conseil communautaire.

Institution du droit de préemption urbain (DPU) ainsi que sa délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L210-1 à L211-7 et L213-1 à L213-18,
Considérant que la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) est devenue compétente, lors de sa création le 1er janvier 2017, en matière de plan local d'urbanisme (PLU), entrainant le transfert automatique du droit de préemption urbain à l'Intercommunalité,
Vu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Longueil arrêté par le Conseil communautaire de Terroir de Caux en date du 15 avril 2024,
Considérant le projet de révision de PLU de la commune de Longueil modifié à l'issue de l'enquête publique pour tenir compte des réserves, recommandations et remarques formulées par les personnes publiques associées, consultées et le commissaire enquêteur,
Considérant la compétence intercommunale « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », suivant l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes « Terroir de Caux »,
Considérant que le droit de préemption urbain permet à la collectivité d'acquérir prioritairement certains biens immobiliers, à l'occasion de leur mise en vente, en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général répondant aux objets définis à l'article L. 300-1, à l'exception de celles précisées à l'article L210-1 du Code de l'Urbanisme,
Considérant qu'il constitue, à ce titre, un outil de la politique foncière nécessaire à la Commune et à la Communauté de communes pour la mise en œuvre, la poursuite et le renforcement des actions et politiques d'aménagement et de développement relevant de leurs compétences,
Il est proposé aux conseillers municipaux de **solliciter auprès de la CCTC** :

- **l'institution du droit de préemption urbain sur les zones urbaines** du PLU de la commune dès son approbation,
- la **délégation de** son exercice au profit de la Commune dans l'ensemble des zones urbaines, à l'exception des zones urbaines d'activités Uz et UZc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Restructuration des classes école François d'Estouteville

Arrivée d'Isabelle POULLAIN à 18h20

Faisant suite à la fermeture de l'école de Ste Marguerite sur Mer accueillant des élèves de maternelle, il a été proposé par le SMVOS (**Syndicat Mixte à VOcation Scolaire)** de Longueil, Quiberville, Ste Marguerite sur Mer, St Aubin sur Mer de transférer la classe sur la commune de Longueil.

Dès la rentrée prochaine tous les enfants de maternelle seront accueillis dans une classe réaménagée pour la circonstance.

Des travaux de restructuration sont nécessaires conformément aux normes en vigueur, ainsi que des nouveaux équipements.

Aménagements nécessaires :
- Création dortoirs
- Implantation nouveaux sanitaires adaptés
- Accueil / Entrée
- Dégagement
- Ouvertures préau

Monsieur le Maire expose le projet au Conseil Municipal.
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet et la dépense et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département ayant pour objet le maintien et le développement d'un établissement public scolaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que :

Pendant la durée des travaux et ce, dès début juin et en accord avec le Directeur de l'école, la professeure et la Présidente du SMVOS, les enfants de l'école seront transférés dans la salle d'activités pour la poursuite des cours.
Le nouveau local réaménagé sera opérationnel à la rentrée.

Les adjoints Stéphane ALLAIS et Isabelle POULLAIN sont chargés de coordonner les travaux avec les entreprises concernées.
Il sera demandé des bénévoles afin d'aider au transfert vers la salle d'activités.

La date sera communiquée à tous.

Questions diverses :

Rappel : Monsieur le Maire dresse un bilan sur les travaux en cours :

Four à pain : les éléments sanitaires sont posés. Quelques réaménagements s'imposent. Le local sera ouvert au public uniquement lors de manifestations à la charreterie sous le contrôle de la commune

Local technique : le retrait de l'amiante était prévu en avril (en attente de l'entreprise), puis dans la foulée pose d'une nouvelle couverture. Le bardage et l'extension seront réalisés par nos employés communaux par la suite.

Isolation mairie : des travaux d'isolation ont été réalisés par nos employés communaux, mais il reste encore un espace important. Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la réalisation de ces travaux avec une entreprise qualifiée. Le RDC en partie concerné sera terminé pour début 2026. Il accueillera le futur bureau du Maire.

Mur de soutènement : le mur de soutènement érigé à l'automne a de nouveau cédé suite aux fortes pluies. L'entreprise renforcera l'ouvrage à partir de lundi 28 avril.

Parking rue de l'église : nous sommes propriétaire du terrain. Les études sont en cours pour finaliser le dossier. Cet espace sera principalement dédié au stationnement destiné à la charreterie. Rendez-vous est pris avec le bureau d'études le 29 avril prochain.

Oterloro complément : nous ajouterons quelques agrès destinés aux enfants de – de 3 ans. Nous opterons pour au moins une aire de jeux inclusives pour offrir aux enfants en situation d'handicap un lieu de jeux et rencontres en plein air. Nous attendons le retour des subventions. Le dossier est en instruction au Département.

Travaux de voirie : des ruissellements importants chargés de limon ont dégradé le secteur à l'intersection des voies Longs Champs / rue de la Mer / Blainville. Nous devons tout mettre en oeuvre pour sécuriser cet espace routier près de l'école. Au printemps, des travaux conséquents seront réalisés dès l'obtention des subventions. Dans le secteur du haut de Blainville, des travaux de voirie seront également engagés avec le concours de la Communauté de Communes qui à la compétence dans ce domaine. Enfin, aux Blancs Minéraux des travaux de restructuration de chaussée seront réalisés à l'entrée des entreprises Cotonord / Soretex dès cette année. Des interventions sont également prévues rue de la Hayette.
D'une manière générale, les fortes pluies constatées depuis 16 mois avec des ruissellements non maitrisés en amont ont généré des dégradations conséquentes sur les voies, les talus, les réseaux, les espaces publics. Le tout représentant un coût de 150 000 € dans un premier chiffrage. Le Département a autorisé les travaux de voirie, rendez-vous est pris pour le 30 avril prochain avec l'entreprise.

Parking mairie : suite aux fortes pluies, le rez-de-chaussée de la mairie a été inondé. La cause a été identifiée. Le parking doit être réaménagé afin d'améliorer le stationnement. Début des travaux : fin de l'année 2025. En attente du retour du Département pour les subventions.

Recensement des avaloirs : Monsieur le Maire remercie Yves TIRARD, Alain LEBERTHIER et Lorraine GRANDCLEMENT pour le recensement sur plan de tous les avaloirs et noues de la commune. (Au total 98)

Fin de séance 19h30

Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Didier LEDRAIT	
Mme Isabelle POULLAIN	
M. Yves TIRARD	
M. Stéphane ALLAIS	
Mme Béatrice NOEL	
M. Remi LECLERCQ	
Mme Lorraine GRANDCLEMENT	
Mme Patricia HAUCHARD-THOUMIRE	
M Stanislas TISCA	
M Alain LEBERTHIER	
~~Mme Soumicha CLEMENT~~	
Mme Laurence TESTU	
Mme Françoise VALLAS	
M Thévenin LEDRAIT (Pouvoir à Stéphane ALLAIS)	